

RESTRUCTURATION À L'ACFA PROVINCIALE DE L'ALBERTA

Le 14 janvier dernier, par voie de communiqué, l'ACFA provinciale annonçait la retraite de M. Georges Arès à titre de directeur général du bureau provincial à la fin du mois de janvier 2000. Comme expliqué dans le communiqué, l'exécutif de l'Association a décidé de procéder à une restructuration de l'organisme porte-parole de la communauté francophone de l'Alberta afin de répondre aux nouveaux défis auxquels la communauté fait face pour ce nouveau millénaire, et aussi afin de s'adapter à la réalité actuelle en faisant écho des attentes de la communauté franco-albertaine.

L'Association n'avait émis aucun commentaire, laissant entendre que plus d'information serait disponible après le Bureau des présidents qui s'est tenu le 22 janvier dernier. Selon M. Mauricio Rivera, aucun renseignement n'était disponible car l'exécutif s'affairait à préparer et à planifier.

Les premiers commentaires qui ont pu être recueillis après cette réunion font mention d'un processus de restructuration afin d'apporter des changements profonds dans les plus brefs délais, qui toucheront tous les aspects de la gestion et de l'administration du secrétariat provincial. Ce processus est opérationnel dès maintenant pour se terminer le 1er mai 2000.

Pour ce, l'organisme s'est doté d'un échéancier très serré qui se termine dans un premier temps le 1er mai 2000. Un des objectifs premiers est de faire une étude et une analyse administrative très ponctuelle, où tous les aspects seront pris en considération afin de pouvoir pour la suite apporter les solutions appropriées. Voici d'ailleurs le document intitulé *Avant-plan de restructuration, bureau provincial ACFA janvier 2000. Idées pour aujourd'hui et pour demain*, présenté lors du dernier Bureau des présidents, et reproduit intégralement.

L'objectif à atteindre :

- Mettre en place une infrastructure organisationnelle et de gestion efficace, adaptée à la réalité actuelle en vue de mieux desservir l'ensemble de la communauté franco-albertaine.

Restructuration :

- L'exécutif provincial assume et prend la responsabilité d'effectuer une série de changements pro-fonds, dans les plus brefs délais, qui toucheront tous les aspects de la gestion et l'administration du secrétariat provincial. Ces changements seront identifiés sous le terme : « Restructuration ».

Situation désirée ou souhaitée :

- Doter le secrétariat provincial d'une équipe de professionnels polyvalents choisis en fonction de leur compétence et leur expérience et non pas en fonction des secteurs.

Échéancier :

- L'exécutif prend la responsabilité de la direction générale jusqu'au 1er mai 2000.
- Consultation des régionales : Quelles sont vos attentes des services que le bureau provincial devrait vous offrir? (Demande d'input) : 21 février 2000

Échéancier (suite 1) :

- Plan organisationnel : définition des postes et des rôles des employés.
- Analyse des systèmes d'opération et de gestion.
- Création d'un comité de sélection du personnel (27 mars 2000).

Échéancier (suite 2) :

- Mise en place d'une nouvelle équipe, après un processus de sélection : 15 avril 2000.
- Analyse des comités : 16 (actifs et inactifs) définir leurs rôles, leur mandat et leur durée : 15 avril 2000.
- Système de gestion et classification de l'information et standardisation de procédures et réglementation d'accès pour l'ensemble des dossiers : juillet-août 2000.

Échéancier (suite 3) :

- Évaluation du processus de restructuration : septembre 2000.
- Élaboration d'un plan d'action pour la période 2000-2001 : septembre 2000.
- Présentation des résultats à la communauté lors de Rond Point : automne 2000.

Conclusion :

La gestation est un processus en soi douloureux mais nécessaire. Ce processus est loin d'être facile, des choix et des gestes ont été posés avec comme seul but d'assurer l'épanouissement et le développement de notre communauté. Une nouvelle génération nous regarde ... L'exécutif 1999-2000

Bien entendu, tous les dossiers existants vont continuer de progresser, par contre tous les responsables en place de même que l'exécutif devront se mettre d'accord sur la méthode de travail à adopter.

Association canadienne-française de l'Alberta

Vol. 34 no 4

Raymond Laroche